

VISA

Ressources E-Power inc.

L'Autorité des marchés financiers accorde son visa pour la version modifiée datée du 20 septembre 2022 du prospectus ordinaire provisoire de l'émetteur susmentionné daté du 23 juin 2022 (la « version modifiée du prospectus provisoire »).

En outre, le présent visa fait foi de visa de la version modifiée du prospectus provisoire de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

La version modifiée du prospectus provisoire a été déposée en vertu du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1 en **Alberta** et en **Colombie-Britannique**. Le visa de la version modifiée du prospectus provisoire est réputé accordé par l'autorité de chacun de ces territoires lorsque les conditions prévues par le Règlement sont réunies.

Fait le 20 septembre 2022.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

N° dossier SEDAR 3401605
DÉCISION N° 2022-FS-1055331